

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 24 juin 2003

L'An Deux Mille Trois, le 24 juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 16 juin 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES **Secrétaire** : Madame Nicole CABASSOT

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURES, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Michel ALBINET, Geneviève PARMENTIER, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Christian CHAMAYOU.

Membres suppléants :

Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHÈDE, Henri JALBAUD-PUECH, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Jean-Philippe ROQUES, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Gérard FABRE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Pierre-Yves LAMBOLEZ, Louis BARRET (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Claude JULIEN (Procuration à Madame Elisabeth LARAUD), Félix TORRÈS (Procuration à Monsieur Thierry ASTOULS), Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE) Jean-Claude De LAPANOUSE (Procuration à Madame Nicole CABASSOT), Pierre COSTES (Procuration à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN) Viviane COMBES, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Josette BOUIN, Elisabeth BOISARD, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Jean-Claude RAFFANEL, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Barbara BARBEY, Josette BES, Gisèle ANDRIEU, Michel FRANQUES, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Eliane CARLES, Claude RAMOND.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/76, et revient avant le vote de la délibération 4/77.

Monsieur Marcel COULIOU quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/78 et revient avant le vote de la délibération 4/87.

Monsieur Michel ALBINET quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/84 et revient après le vote de la délibération 4/92.

Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS quitte la salle avant les débats et le vote de la délibération 4/87 et revient avant le vote de la délibération 4/88.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération 4/97 et revient avant le vote de la délibération 4/98.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération 4/105 et revient avant le vote de la délibération 4/106.

Ordre de vote des délibérations :

4/76 à 4/89, 4/110 à 4/116, 4/90, 4/92, 4/91, 4/93 à 4/109, 4/116.

Le projet de délibération : « Approbation de la convention de mise à disposition du pôle – Construction et aménagement – de la Ville d'Albi a été retiré de l'ordre du jour avec l'accord du Conseil pour un examen préalable de cette question en Bureau Communautaire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

DELIBERATION : N° 4/98

**MODIFICATION AU CONTRAT PROGRAMME DE DUREE ECO-EMBALLAGES
N° 8153 DU 22 DECEMBRE 2000 - AVENANT N° 2**

*Référence(s) : Commission Environnement, Rivières, Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du
22 mai 2003*

Pilote : Environnement

Autres destinataires :

Direction générale C2A

Service Financier de la C2A

Gérard LUMIERE (chargé de mission)

ECO-EMBALLAGES

M.TREBOSC, rapporteur,

La transformation - extension de la Communauté de Communes de l'Albigeois en Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002, nous impose de modifier, par un avenant, le Contrat Programme de Durée n° 8153 qui avait été signé avec ECO-EMBALLAGES le 22 décembre 2000.

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2003 sans modifier l'échéance du contrat initial, arrêté au 21 décembre 2006.

Par contre, il précise et acte les changements suivants :

- Modification du nom de l'EPCI : la Communauté de Communes de l'Albigeois devient la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Modification de l'annexe 2-1 : portant description du projet
- Modification de l'annexe 3-1 : portant changement du périmètre avec la prise en compte :
 - de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS
 - de 4 communes jusqu'alors desservies par le SICTOM de MARSSAC ; il s'agit de CASTELNAU DE LEVIS - ROUFFIAC - LE SEQUESTRE et TERSSAC.

Ces cinq communes représentent 7 921 habitants ce qui porte la population totale de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois concernée par le présent contrat à 56 246 habitants.

- Actualisation de l'annexe 4-1 : mise en conformité des objectifs de valorisation avec le nouveau territoire

Les projets d'annexes 2-1, 3-1 et 4-1 et le projet d'avenant n° 2 sont annexés à la présente délibération.

En outre, ECO-EMBALLAGES confirme que le soutien financier versé au titre du soutien à la tonne triée reste inchangé et s'effectue suivant le barème à la performance définie dans le contrat initial et ce jusqu'à son terme.

De plus, les soutiens versés au titre de l'aide au démarrage et de la communication seront attribués sur la totalité de la population soit 56 246 habitants sur la base de l'année 1 :

- Aide au démarrage 1,1 € / an / habitant
- Soutien à la communication 1,4 € / an / habitant

Je vous demande

D'approuver les modifications portées au Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000

D'approuver la conclusion d'un avenant n° 2 au Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 au Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000 et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000

VU les projets d'annexes 2-1, 3-1 et 4-1 modifiées figurant en annexe

VU le projet d'avenant n° 2 annexé

ENTENDU le présent exposé

APRES en avoir délibéré

APPROUVE les modifications portées au Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000

APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 2 au Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au Contrat Programme de Durée ECO-EMBALLAGES n° 8153 signé le 22/12/2000 et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier

Reçu le
27 JUN 2003
PREFECTURE DU TARN



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÉS